

Strasbourg, 9 décembre 2021

CAHAMA (2021) 18 Final

Mandat du comité de rédaction pour l'égalité de genre dans la lutte contre le dopage

COMITÉ DE RÉDACTION POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE DANS LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

La fonction de rapporteur-e pour l'égalité de genre du CAHAMA a été instituée en 2012. En 2021, la rapporteure pour l'égalité de genre a initié le projet « Renforcer l'égalité de genre dans la lutte contre le dopage ». Cette initiative a été approuvée par la CAHAMA lors de sa 53^e réunion, les 10 et 11 mai 2021, et par le Groupe de suivi de la Convention de la lutte contre le dopage du Conseil de l'Europe (T-DO) lors de sa 53^e réunion, les 10 et 11 juin 2021. Depuis lors, le CAHAMA a renforcé son dialogue avec le T-DO pour développer le travail mutuel des deux institutions en matière de promotion de l'égalité de genre.

Ayant l'esprit la Recommandation CM/Rec(2019)1 du Comité des Ministres aux États membres sur la prévention et la lutte contre le sexisme et la Recommandation Rec(2015)2 sur l'intégration de la dimension de genre dans le sport et d'autres documents du Conseil de l'Europe dans le domaine de la lutte contre le dopage, le CAHAMA décide d'établir le Comité de rédaction pour l'égalité de genre dans la lutte contre le dopage (Comité de rédaction) conformément à l'article 14.a de l'annexe 1 de la résolution [CM/Res\(2021\)3](#) concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail adoptée par le Comité des Ministres le 12 mai 2021.

Type de comité : **Comité de rédaction**

Mandat valable à partir de son adoption jusqu'au 31 décembre 2023.

TÂCHES DU COMITE DE REDACTION

Sous l'autorité du Comité Ad Hoc Européen pour l'Agence Mondiale Antidopage (CAHAMA) et en coopération avec le Groupe de suivi de la Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe (T-DO), le Comité de rédaction pour l'égalité de genre dans la lutte contre le dopage est chargé de :

- i) identifier les moyens de renforcer la mise en œuvre des normes pertinentes en matière d'égalité de genre dans les politiques antidopage, ainsi que de résoudre les problèmes de mise en œuvre ;
- ii) planifier, mettre en œuvre et analyser les résultats du projet sur le « Renforcer l'égalité de genre dans la lutte contre le dopage » initié par la rapporteure pour l'égalité de genre du CAHAMA ;
- iii) rédiger des recommandations sur l'égalité de genre fondées sur les résultats du projet « Renforcer l'égalité de genre dans la lutte contre le dopage », applicables dans le contexte de la lutte contre le dopage aux niveaux national et international ;
- iv) s'engager dans une coopération avec les États membres, les organes et secteurs pertinents du Conseil de l'Europe ainsi qu'avec les principaux partenaires internationaux, afin de garantir que les dispositions des recommandations soient intégrées de manière effective dans d'autres initiatives plus larges visant à promouvoir et à intégrer l'égalité de genre dans la lutte contre le dopage.

COMPOSITION

Président :

Le groupe de rédaction est présidé par le/la rapporteur-e pour l'égalité de genre du CAHAMA.

Membres :

Le CAHAMA désigne trois (3) membres du Comité de rédaction représentant les délégations nationales (de préférence avec une formation juridique et/ou une bonne connaissance des

questions d'anti-discrimination, d'égalité de genre et d'antidopage), en plus du/de la président-e.

Le T-DO est invité à désigner trois (3) membres du Comité de rédaction et à les soumettre au CAHAMA pour qu'ils soient intégrés au Comité de rédaction.

Le CAHAMA peut décider de désigner des membres supplémentaires au Comité de rédaction.

Observateurs :

Les entités ayant un statut d'observateur ou de participant auprès du CAHAMA ou du T-DO peuvent demander à participer au Comité de rédaction sans droit de vote. Lors de sa première réunion, le Comité de rédaction examinera ces demandes et décidera d'inviter jusqu'à trois (3) Observateurs à participer à une ou plusieurs réunions du Comité de rédaction.

En outre, les organes suivants du Conseil de l'Europe pourront être consultés par le Comité de rédaction à différentes étapes du processus, sans droit de vote :

- Cour européenne des droits de l'homme ;
- Assemblée parlementaire et sa commission sur l'égalité et la non-discrimination ;
- Service de la dignité humaine et de l'égalité de genre;
- Accord partiel élargi sur le sport ;
- Division des Conventions du sport.

MÉTHODES DE TRAVAIL

Le Comité de rédaction réalise ses travaux en utilisant principalement les technologies de l'information, y compris les réunions en ligne, l'échange électronique de documents et la communication entre les réunions.

Le Comité de rédaction peut décider d'organiser des auditions avec les représentants des parties prenantes non incluses dans le Comité de rédaction.

Le Comité de rédaction fait régulièrement rapport au CAHAMA et T-DO. Si nécessaire, le Comité de rédaction peut être assisté par un consultant.

Le travail du Comité de rédaction est soutenu par le secrétariat.

INFORMATION BUDGÉTAIRE

Les travaux du Comité de rédaction, y compris le projet sur le « Renforcer l'égalité de genre dans la lutte contre le dopage », seront cofinancés par l'Agence nationale antidopage d'Azerbaïdjan (AMADA) et le Conseil de l'Europe par le biais de contributions volontaires.